

# REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 5 avril 2014 à 17 H 00.

---

Date de Convocation : 1<sup>er</sup> avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15 : AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien.

Effectif valable : 15/15

Président de séance : Jean-Pierre Peyron, Maire

Secrétaire de séance : Fabien UHRING.

---

### Installation du conseil municipal

Monsieur le Maire, Jean-Pierre Peyron déclare ouverte la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal à 17 heures. Après l'appel des Conseillers Municipaux élus les 23 et 30 mars et conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre Peyron, Maire sortant, donne la présidence de la séance à la doyenne d'âge Madame Jeannine Faure.

Madame Jeannine Faure, Présidente de séance appelle, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination de deux assesseurs : le Conseil Municipal confie cette charge à Mireille Dumeste et Mathias Meignan.

#### 1. Election du Maire

La présidente invite le conseil à procéder à l'élection du Maire et recueille la candidature de Monsieur Jean-Pierre PEYRON.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **5**
- Suffrages exprimés : **10**
- Majorité absolue : **8**

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre PEYRON: **10 voix.**

Monsieur Jean-Pierre PEYRON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire. Il entre immédiatement en fonction et prend la présidence de la séance.

#### 2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune, un effectif maximum de quatre adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à quatre, le nombre d'adjoints.

**Accord à l'unanimité**

#### 3. Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle les articles L. 2121-17, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales. L'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Après un appel à candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mme DUMESTE Mireille a obtenu onze voix et est élue 1<sup>ère</sup> Adjointe de Monsieur le Maire.
- M. Jean-Pierre TIRARD a obtenu: onze voix et est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint de Monsieur le Maire.
- M. Uhring Fabien a obtenu: onze voix et est élu 3<sup>ème</sup> Adjoint de Monsieur le Maire.
- Mme CHIBOUT Nadia a obtenu: onze voix et est élue 4<sup>ème</sup> Adjointe de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire proclame les résultats, la Municipalité est ainsi constituée.

#### **4. Fixation des indemnités du Maire et des adjoints**

Le Maire expose à l'assemblée que si les fonctions d' élu local sont gratuites, une indemnisation, destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que l'augmentation du nombre d'Adjoints impacte le budget communal et propose de rester dans l'enveloppe de 2013, soit 25 431,84€ annuels.

**Accord à l'unanimité**

#### **5. Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire**

Afin de faciliter la gestion communale, Monsieur le Maire propose de reconduire les délégations de pouvoirs diverses accordées au Maire par le Conseil municipal lors du mandat précédent.

**Accord à l'unanimité**

#### **6. Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon/ et à la Commission d'évaluation des charges transférées**

Monsieur le Maire expose que les délégués à la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon sont automatiquement le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint (2 titulaires) soit : M. Jean-Pierre PEYRON et Mme Mireille DUMESTE.

Il en est de même pour les délégués à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (1 titulaire et 1 suppléant) soit : soit : M. Jean-Pierre PEYRON, titulaire et Mme Mireille DUMESTE, suppléante.

**Accord à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions)**

#### **7. Désignation des délégués au SIVOM du Calavon**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Calavon.

Propositions : Délégués titulaires : Jean-Pierre Peyron et Jean-Pierre Tirard,

Délégués suppléants : Michaël Poutrain et Daniel Ravaute.

**Accord à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions)**

#### **8. Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Luberon/ à la Réserve Géologique**

Propositions : Délégué titulaire : Mathias MEIGNAN,

Délégué suppléant : Camille MATHIEU.

**Accord à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions)**

#### **9. Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification Vauclusien**

Propositions : Délégué titulaire : Jean-Pierre PEYRON,

Délégué suppléant : Jean-Pierre TIRARD.

**Accord à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions)**



**10. Désignation des délégués au Syndicat intercommunal des Transports Scolaires**

Propositions : Délégué titulaire : Nadia CHIBOUT,

Délégué suppléant : Céline AUGIER.

**Accord à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions)**

**11. Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Valorisation Forestière**

Propositions : Délégué titulaire : Daniel RAVAUTE,

Délégué suppléant : Michaël POUTRAIN.

**Accord à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions)**

**12. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon Coulon**

Propositions : Délégués titulaires : Jean-Pierre TIRARD et Daniel RAVAUTE,

Délégués suppléants : Michaël POUTRAIN et Frédéric ROUX.

**Approbation à l'unanimité.**

**13. Désignation des délégués au SIRTOM du Pays d'Apt**

Propositions : Délégués titulaires : Céline AUGIER et Jean-Pierre TIRARD,

Délégués suppléants : Jean-Pierre PEYRON et Caroline BREMOND- DICK.

**Approbation à l'unanimité.**

**14. Désignation des membres de la Commission des marchés**

Propositions : Président : Jean-Pierre Peyron

Membre titulaires : Mathias Meignan, Fabien Uhring et Frédéric Roux

Membres suppléants : Mireille Dumeste, Jeannine Faure et Caroline Brémond-Dick.

**Approbation à l'unanimité.**

**15. Désignation des membres de la Commission d'urbanisme élargie**

Propositions : Président : Mireille Dumeste

Membre titulaires : Jeannine Faure, Mathias Meignan et Frédéric Roux,

Membres suppléants : Jean-Pierre Peyron, Marcel Avargues et Guy Aubert (membre extérieur).

**Approbation à l'unanimité.**

**16. Demande de subvention/ Fond de solidarité locale auprès de la Région**

Cette subvention, d'un montant plafonné à 15 000€, permet de financer à hauteur de 60% divers projets communaux. Monsieur le Maire propose de demander cette subvention, au titre de l'exercice 2014, pour des travaux d'amélioration de l'école : verrière, maçonnerie pour l'installation de la chaudière et diverses améliorations scolaires.

**Approbation à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h35.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 11 avril 2014.

Le Maire,  
Jean-Pierre Peyron.

